



Section Bettembourg

Bettembourg, le 07 octobre 2019

**Monsieur le bourgmestre,
Madame, Monsieur les échevins,**

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre de jour de la réunion du conseil communal du 11 octobre 2019 les questions suivantes :

Question 1 : Éclairage public

L'éclairage public sur le pont Emile Hammerel a été échangé il y a quelques mois. Est-ce que le collège échevinal peut renseigner le conseil communal si cette solution est à considérer comme définitive ?

Question 2 : Séparation de l'Etat et des églises

Pourquoi la commune a-t-elle autorisé pour la fin de l'année scolaire 2019, une deuxième fois après l'année 2018, l'Archevêché de Luxembourg à diffuser le dépliant « catéchèse en paroisse » aux élèves des classes des cycles 1 et 2, sous réserve de l'accord des autorités communales et en conformité au règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Considérant qu'il est prévu d'élever le principe de la séparation de l'Etat et des Eglises et l'obligation de neutralité et d'impartialité de l'Etat en matière religieuse et idéologique au rang constitutionnel dans le cadre de la révision de la Loi fondamentale, au même titre que la liberté des cultes ;

Vu que la distribution de dépliants à caractère religieux à travers les structures scolaires appelle pour le moins des interrogations en relation avec le principe de la séparation de l'Etat et des églises ;

Considérant, que le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse soutient cette action tout en abandonnant la décision finale aux autorités communales.

Quelles ont été les raisons qui ont amené le collège échevinal à faire distribuer ce dépliant dans les classes du cycle 1 et 2 ?

Question 3 : Concernant les chambres meublées 13 route d'Esch.

Selon les plans autorisés la surface des fenêtres ouvrantes de deux chambres destinées à la location n'ont pas la surface exigée d'au moins 1/10 de la surface du plancher selon les dispositions du règlement grand-ducal du 25 février 1979. Est-ce qu'un contrôle a été effectué par la commune comme annoncé par le bourgmestre ?

D'après les explications fournies par le bourgmestre lors du conseil communal du 7 juin 2019, la demande présentée à la Commission de l'urbanisme du 23 août 2016 pour la transformation d'un des deux commerces au rez-de-chaussée en logement était toujours en cours.

Comment se fait-il que les travaux ont quand même pu être réalisés ? Est-ce qu'une autorisation de bâtir a été délivrée ex-post ?

Est-ce que le bailleur a remis entre temps le registre des occupants avec indication des loyers payés ?

Question 4 : installation de pergolas non-prévues par des PAP

Il nous a été rapporté que certaines maisons situées dans le PAP « Abweiler » disposent d'une pergola sur terrasse alors que le PAP ne l'autorise pas.

Est-ce que le bourgmestre peut confirmer cette information ?

Dans l'affirmative, quelles sont les suites qu'il y réserve ?

Veuillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les échevins, l'expression de nos sentiments très distingués.

Les conseillers de la fraction LSAP

Roby BIWER, Guy FRANTZEN, Claude FOURNEL,
Sylvie JANSA, Patrick HUTMACHER, Marco ESTANQUEIRO